



## DOCUMENT D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

### Informations Générales - Identité

SIAEPA DU CAMBRE D'AZE - 21, GRAND'RUE

66210 ST PIERRE DELS FORCATS – 04.68.04.21.04

Courriel : [siaepa-cambre-d-aze@orange.fr](mailto:siaepa-cambre-d-aze@orange.fr)

### Caractéristiques essentielles du service

#### MODALITÉS D'APPLICATION DES TARIFS

La facture d'eau et/ou d'assainissement se compose :

- D'une part fixe comprenant l'accès au service, l'entretien et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs
- D'une part variable proportionnelle aux volumes consommés (dont redevance préservation)
- Des redevances Agence de l'Eau, proportionnelles aux volumes consommés.

Les tarifs de la part fixe et de la part variable sont fixés annuellement par délibération de l'Assemblée Générale du SIAEPA. Les redevances Agence de l'Eau sont fixées annuellement par l'assemblée délibérante de l'Agence de l'Eau.

Les autres prestations (travaux de branchements au réseau d'eau potable, hydrocurage, etc.) sont soumises à l'accord express du demandeur, qui pourra prendre la forme d'un devis.

Le détail des tarifs des services Eau et Assainissement est disponible sur simple demande.

### Modalités de paiement

Le règlement de toutes les prestations facturées par le SIAEPA s'effectue auprès de la Trésorerie de Mont Louis - 1 Ter Rue Emile Zola, 66210 Mont-Louis. Aucun règlement ne pourra être accepté par le SIAEPA

INTERVENTIONS	DELAIS
Branchements	2 mois après la fin du délai de rétractation, ou à une date ultérieure convenue avec le propriétaire
Abonnement eau	A la fin du délai de rétractation, ou sous 48h si demande d'exécution anticipée
Travaux ponctuels	A la fin du délai de rétractation, ou immédiat si demande d'exécution anticipée

### Conditions et modalités de rétractation / résiliation du contrat

#### DROIT DE RÉTRACTATION

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux relatifs aux services déjà fournis. L'usager qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, à sa demande expresse, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (modèle de formulaire disponible en annexe de l'art. R121-1 du code de la consommation).

#### DROIT DE RÉSILIATION

Tout contrat d'abonnement souscrit court jusqu'à sa résiliation.

• **Résiliation d'abonnement avec transfert d'abonnement** : l'abonné sortant présente sa demande de transfert d'abonnement conjointement avec un abonné entrant. Dans ce cas, la résiliation de l'abonnement est effectuée sans frais et un nouvel abonnement est établi. La continuité de la fourniture de l'eau est assurée lors du transfert de l'abonnement. Chaque abonné indique, sur la demande de transfert d'abonnement, l'index relevé au jour du transfert ainsi que sa nouvelle adresse valide, faute de quoi la demande ne pourra être acceptée et l'abonnement en cours sera maintenu.

• **Résiliation d'abonnement avec cessation de fourniture d'eau** :

Les abonnements prennent fin à la demande expresse des abonnés ou à la date définie par l'abonné si celle-ci est postérieure. Quel que soit le motif de la résiliation d'abonnement, l'abonné est redevable de la part fixe pour la durée effective d'abonnement, ainsi que de la part correspondant au volume d'eau consommé.

Toute contestation peut faire l'objet d'une réclamation écrite adressée au SIAEPA.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SIAEPA dans la limite de leurs attributions respectives. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat du SIAEPA.